

21 décembre 2011

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 2 novembre 2011 de M^{mes} Julide Turgut Bandelier, Anne Moratti, Sarah Klopmann, Sandrine Burger, Fabienne Fischer, Frédérique Perler-Isaaz, MM. Yves de Matteis, Mathias Buschbeck, Pascal Holenweg, Pierre Gauthier et M^{me} Olga Baranova intitulée: «Opération de ramassage visant les Roms: quel coût pour la Ville de Genève?».

TEXTE DE LA QUESTION

Combien ont coûté aux contribuables de la Ville de Genève les opérations de ramassage à l'encontre de campements des Roms entre janvier et octobre 2011, à savoir:

- mobilisation des agents de la police municipale;
- traitement administratif inhérent à ces opérations;
- travail de la Voirie – Ville propre;
- frais de matériel et de timbres;
- frais judiciaires?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis le mois de janvier 2011 à ce jour, 26 opérations de ramassage ont eu lieu. Ces dernières sont organisées sur demande de la police cantonale, en collaboration avec la police municipale ainsi que le service Voirie – Ville propre (VVP). Un délai d'environ une semaine est nécessaire afin de les planifier (matériel, véhicules, personnel compétent, etc.).

Au sujet de la mobilisation de la police municipale, 4 agents (APM) sont dépêchés par intervention (relais de deux binômes). Au total, 52 APM ont participé aux diverses opérations depuis le début de l'année.

En ce qui concerne VVP, en moyenne 6 collaborateurs et 3 camions sont réquisitionnés par intervention.

Durant les mois de juillet et août, l'insalubrité du parc des Croupettes a généré des opérations spéciales quotidiennes, coordonnées entre le poste des Grottes et le dépôt VVP de Vermont. Dès lors, 2 APM et 1 collaborateur VVP étaient présents sur les lieux chaque matin, samedis compris.

Au total, plus de 200 collaborateurs de la Ville ont été mobilisés pour les 26 opérations. Cela représente 737 heures de travail pour une somme totale qui se chiffre à environ 490 000 francs (frais de personnel et de matériel confondus),

depuis le début de l'année 2011. Cette somme ne vient pas en dépassement du budget de fonctionnement des services, puisque ces opérations sont réalisées pendant les heures de travail habituelles des collaborateurs. Il n'y a pas d'heures supplémentaires effectuées (ou très exceptionnellement), ni de location de matériel ou de véhicules pour les interventions.

Cependant, il est important de noter que toutes les personnes et les véhicules mobilisés sont «détachés» de leurs missions principales: nettoyage des voiries (balayage et lavage des rues) et collecte des déchets pour VVP, sécurité pour les APM. Ceci a pour effet de péjorer les prestations du service public qui leur incombent.

Les déchets collectés sont emmenés vers l'entreprise privée sous contrat avec VVP pour la déconstruction des objets encombrants afin d'y être recyclés. Ils viennent gonfler le volume total de l'année et peuvent dès lors influencer sur une réévaluation du forfait de destruction des déchets encombrants. Ce forfait a d'ailleurs été revu à la hausse pour 2012.

La Ville de Genève n'a pas de frais de suivi administratif et judiciaire. Le Canton devrait établir un procès-verbal lors de ces opérations, toutefois, cette situation s'est rarement produite. La police cantonale se contente de relever les identités des personnes afin de vérifier si elles sont recherchées pour un délit.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Pierre Maudet